



2^e ÉTAPE DE LA FUSION :

Quand la Cour des Comptes est aux manettes !

Suite à la demande faite par la Commission des Finances du Sénat, la Cour des Comptes a remis un rapport en octobre dernier sur le bilan de la fusion DGI-DGCP. Ce rapport se fait d'abord l'écho de certains constats qui se veulent exhaustifs et surtout qui vont dans le sens d'un bilan positif. En effet, selon le rapport : « la réforme a fait naître un nouvel outil, rationalisé et structurellement cohérent, pour l'Etat, qui doit désormais, s'accompagner d'une réflexion stratégique sur le fond et sur les missions de la DGFIP. »

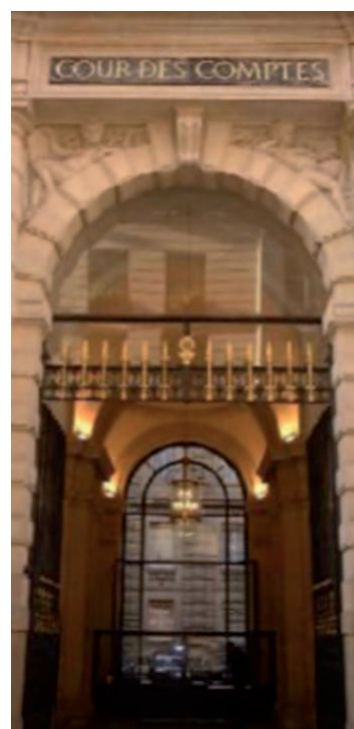
✚ Sont omniprésentes dans ce rapport, l'obsession des suppressions d'emplois synonyme d'augmentation de la productivité et la volonté de faire de la fusion l'instrument de la réduction des coûts et de la masse salariale. Le non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partants à la retraite est présenté comme très positif. L'inapplication de la loi de mobilité à la DGFIP est présentée comme un frein à la modernisation, les

principes du respect des métiers et de maintien à la résidence sont vertement critiqués. Les menaces sur le réseau des trésoreries de 3 agents et moins apparaissent en filigrane et des services comme France Domaine semblent être destinés à une sortie programmée de la DGFIP. Enfin, les services supports comme les Ressources Humaines ou l'Informatique seraient voués à supporter un coût particulièrement élevé en suppressions d'emplois.

✚ Bref, nombre de constats positifs que la CGT Finances Publiques ne partage pas mais qui amène la Cour à envisager une seconde étape de la fusion qui ne peut que nous inquiéter sur l'avenir de la DGFIP. En effet, pour la Cour une « nouvelle étape doit s'ouvrir les orientations futures de la DGFIP constituent des enjeux de grande ampleur, qu'il s'agisse de sa gouvernance, de son périmètre, de la configuration de son réseau, de ses outils et méthodes, de ses processus de travail, de la gestion de ses ressources humaines ».

D'un autre côté, pourrait-il en être autrement quand à aucun moment ne sont

remis en cause les concepts qui ont été mis en œuvre pour atteindre l'objectif principal qui était de parvenir à la fusion ? Alors, il ne faut pas s'étonner de trouver dans ce rapport un satisfecit accordé à la DGFIP, même s'il est atténué par le reproche de ne pas avoir fait encore plus d'économies.





Mais qu'importe, la Cour y réfléchit et énonce un certain nombre de propositions qui s'intègrent dans l'objectif de toujours plus de productivité et de recherches de nouvelles économies. Une longue liste qui pointe de lourdes évolutions pour la DGFiP, citons quelques exemples :

- + **Chorus ou la constitution** à terme d'un service ou d'une agence autonome
- + **France Domaine** et pourquoi pas un rattachement direct aux préfets
- + **Finir le rapprochement** CDI/CDIF
- + **Envisager la création de trésoreries hospitalières** spécialisées affectées aux communautés hospitalière de territoires
- + **Redéployer le réseau des trésoreries** en envisageant de nouvelles fermetures
- + **Revenir aux notions de «FRONT OFFICE» et «BACK OFFICE»**. En effet, certaines missions peuvent être confiées à des pôles d'expertises départementaux et même supra départementaux. nouvelles fermetures
- + **réfléchir au regroupement de SIE** entre eux et faire de même pour les SIP quand il y en a plusieurs au même endroit.

Et bien sûr accélérer la réingénierie des processus afin de chiffrer et de localiser les gains de productivité pour les traduire en nouveaux emplois à supprimer !

On le voit bien ces recommandations ouvrent la voie à une remise en cause profonde de la nature et du périmètre des missions, de l'organisation de la direction, de sa structure interne, de son implantation territoriale et du volume de ses effectifs.

Ce qui est donc clairement affirmé c'est bien la volonté de continuer et d'amplifier la

destruction des missions, des services et des emplois de la DGFiP !

Déjà la direction générale, élève exemplaire de la classe RGPP, a annoncé la mise en place d'un comité stratégique avec pour objectif l'examen des recommandations de la Cour ! Nul doute qu'elle entend bien s'en inspirer ! L'année 2012, sera à nouveau une année de mobilisation nécessaire pour défendre les emplois, les missions, le réseau. En ce sens, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à s'inscrire dans la construction d'un mouvement d'actions revendicatives dès janvier pour être entendus sur leurs revendications. ■

